

Validation du BUT 1

Le passage en deuxième année de BUT est de droit lorsque l'on a validé plus de la moitié des UE (note > 10/20) de l'année et qu'aucune UE n'est inférieure à 8/20.

La moyenne d'une UE sur l'année est la moyenne des deux UE identiques de chaque semestre.

Tous les autres cas sont examinés en Jury.

Exemple :

SEMESTRE 1	UE1.1	UE2.1	UE3.1
Notes	11	8	5
	Validé	Ajourné	Ajourné
SEMESTRE 2	UE1.2	UE2.2	UE3.2
Notes	9	12	12
	Ajourné	Validé	Validé
Calcul moyenne	UE1	UE2	UE3
S1/S2	10	10	8,5
	Validé	Validé	Ajourné

DÉCISION ANNÉE

Passage en B.U.T. 2 avec un niveau de compétence invalidé sur l'UE3